

Résolution présentée par la délégation de la

République de Gambie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Recyclage des déchets

L'Assemblée Générale,

Consciente que les déchets posent un grand problème pour la santé et l'environnement.

Constatant qu'un environnement jonché de déchets ne respecte pas les objectifs 12 et 15 du développement durable,

Alarmée par la mise en danger de la population en danger du fait de la pollution causée par les déchets. Il est en effet prouvé que la pollution est en grande partie l'origine de maladies graves, comme le cancer, ainsi que de décès prématurés.

Scandalisée par le niveau très élevé de pollution due aux déchets dans les pays en développement. Plus de 90 % des décès liés à la pollution surviennent en effet dans les pays en voie de développement.

Observant que les pays en développement sont en manque d'hygiène et de propreté

Décide de créer une organisation qui s'occupe du ramassage des déchets dans les pays en développement ;

- de financer le développement des filières industrielles qui recyclent le plastique et d'autres déchets recyclables ;
- d'encourager les pays à utiliser les déchets solides comme isolant à la place des isolants synthétiques.

Le texte français fait foi